

# Un service sanitaire obligatoire pour les étudiants de santé

Dès la rentrée 2018, les futurs praticiens mèneront des actions de prévention dans les établissements scolaires

**A**lcool, tabac, cannabis, activités sexuelles à risque... Les étudiants en santé vont devoir explorer de plus près des thématiques inhabituelles durant leur cursus. La ministre de la santé, Agnès Buzyn, et son homologue de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, devaient l'annoncer lors d'un déplacement à l'université d'Angers, lundi 26 février : dès la rentrée 2018, quelque 47 000 jeunes inscrits dans les filières de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, ainsi qu'en études de soins infirmiers et de masseur-kinésithérapeute, devront effectuer un « service sanitaire » obligatoire.

Il s'agira pour ces étudiants de franchir la porte des collèges, des lycées, ou encore des universités, pour mener des actions de prévention, avec quatre thématiques privilégiées : l'alimentation, l'activité physique, les addictions et

la santé sexuelle et affective. Les modalités de mise en œuvre de cette mesure, qui figure parmi les engagements de campagne d'Emmanuel Macron, ont fait l'objet d'un rapport du professeur de médecine Loïc Vaillant, remis ce même jour aux ministres. Le chantier est « ambitieux », y reconnaît l'auteur, avec un nouveau dispositif à mettre en place auprès d'un très large public en quelques mois seulement.

Pas question d'attendre pour enclencher le « virage préventif »

**« La prévention est une priorité de notre stratégie**

## nationale de santé »

AGNÈS BUZYN  
ministre de la santé

prôné par le gouvernement. « La prévention est une priorité de notre stratégie nationale de santé, souligne Agnès Buzyn. L'enjeu de demain, c'est comment préserver son capital santé. Nous formons aujourd'hui nos professionnels aux soins, ils doivent également être imprégnés de la culture de la prévention. »

### « Trois étapes »

Du rapport du professeur Vaillant, le gouvernement retient les grandes lignes : ce service sanitaire va durer l'équivalent de trois mois, à mi-temps (ou six semaines à temps plein, ou 60 demi-journées). « Il se déroulera en trois étapes, explique Frédérique Vidal. Avec tout d'abord une période de formation, pour donner les outils nécessaires aux étudiants. Ensuite, ces derniers vont les déployer en situation, en menant une action de prévention. Enfin, ils effectueront une restitution dans le contexte académique. »

Dans un premier temps, les terrains de ces actions devraient se concentrer sur les collèges, lycées et universités, qui offrent un grand nombre de structures potentielles, avec des relais déjà clairement identifiés en matière de prévention (infirmiers et médecins de l'éducation nationale, services de santé universitaires). Mais le service sanitaire a aussi vocation à se déployer dans les entreprises, ou encore les Ehpad, les structures médico-sociales, les

prisons... « Nous avons demandé aux agences régionales de santé et aux recteurs d'académie de recenser les lieux de stage. Les offres ne manqueront pas et nous avons besoin de prévention partout », explique M<sup>me</sup> Vidal.

Plus compliquées, en revanche, seront les questions logistiques, comme le souligne le rapport du professeur Vaillant, évoquant l'intégration de ce module dans les emplois du temps des étudiants des différentes filières. Ce service sanitaire, qui sera récompensé par l'obtention de « crédits »

## Ce service va durer l'équivalent de trois mois, à mi-temps (ou six semaines à temps plein)

comme une classique unité d'enseignement, va en effet devoir être inséré par les écoles, instituts et facultés dans leurs maquettes de formation dès l'année prochaine. Avec une consigne : « Nous allons demander aux établissements de travailler sur des projets communs, afin que le service sanitaire soit l'occasion de faire collaborer ensemble les différentes professions de santé », indique Frédérique Vidal.

Les ministres ont surtout arbitré la question sensible du moment auquel va intervenir ce service sanitaire dans le cursus déjà chargé des étudiants en santé : pour les infirmiers, ce sera en deuxième ou troisième année, pour les pharmaciens en quatrième ou cin-

quième année, quand les futurs médecins s'y mettront durant leur troisième année d'études. Une décision qui devrait soulager les principaux intéressés, qui ne souhaitent pas que « cela prenne la place d'un stage hospitalier [entre la quatrième et la sixième année], alors qu'on manque déjà de formation clinique », explique Yanis Merad, président de l'Association nationale des étudiants en médecine (ANEMF).

Le gouvernement n'a en revanche pas retenu la demande de l'association d'instaurer une rémunération pour ce service, comme pour un stage classique. Les ministres s'engagent néanmoins sur l'indemnisation des frais de déplacement. « Cela ne coûtera rien aux étudiants, assure Agnès Buzyn. Si le lieu de stage est éloigné, les frais de transport seront pris en charge. » D'après le rapport Vaillant, ce sont 6,75 millions d'euros qui seront nécessaires, si l'on respecte l'idée d'effectuer ce service loin de son lieu d'études.

C'est en effet un autre objectif affiché de ce service sanitaire, que certaines universités expérimentent déjà, comme celle d'Angers avec 80 étudiants volontaires qui se sont déplacés notamment à Cholet et Saumur pour mener leurs actions : lutter contre les inégalités sociales et territoriales, en touchant des publics qui bénéficient habituellement peu de dispositifs de prévention. « Les étudiants se déploieront de la manière la plus large possible, ils vont sortir des villes, aller dans les territoires ruraux. Nous veillerons à une bonne répartition territoriale », détaille Frédérique Vidal. ■

CAMILLE STROMBONI

## Concertation pour réformer les études de médecine

**AVEC UN CONCOURS** qui aboutit à l'échec des trois quarts des quelque 57 000 candidats à l'issue de la première année des études de santé (PACES), le système est, de l'avis unanime, à revoir en profondeur. «*Périmé*», «*injuste*», «*inefficace*», avait jugé Emmanuel Macron, durant la campagne présidentielle, promettant de s'attaquer au fonctionnement du numerus clausus, ce nombre de places fixées au concours par l'Etat qui fait tant débat. Sans en dire beaucoup plus sur l'alternative envisagée.

«*Nous allons ouvrir une grande concertation en mars sur la réforme des études médicales, avec cette question du numerus clausus mais aussi, plus largement, celle du premier et du deuxième cycle des études des futurs médecins*», annonce au *Monde* la ministre de la santé, Agnès Buzyn. Cette discussion, qui s'achèvera à l'automne, «*aboutira à un projet du gouvernement sur le sujet et une loi en 2019*», détaille-t-elle. La formation et les ressources humaines sont l'un des cinq axes de la «*réforme globale*» du système de santé promise par le premier ministre, Edouard Philippe, le 13 février.

«*Tout sera sur la table*», assure la ministre, qui évoque la possibilité d'ouvrir complètement ce numerus clausus ou encore de le remplacer par un plancher. Mais elle se veut très claire : «*L'objectif est de diversifier les façons d'entrer dans le cursus de santé, mais toucher au numerus clausus ne résoudra pas le problème de nos déserts médicaux.*»

Autre sujet sensible au cœur des discussions : les expérimentations menées depuis 2013 en première année des études de santé, pour offrir des alternatives au couperet du concours. A la rentrée 2018, quatre facultés de santé (Paris-Descartes, Sorbonne-Université, Paris-Diderot et Brest) doivent bouleverser leur cursus en supprimant le redoublement en première année, remplacé par la possibilité de retenter sa chance par une voie alternative en deuxième ou troisième année de licence.

### Bilan global en 2018

Le dispositif, soutenu par la FAGE, le syndicat étudiant majoritaire, ne manque pas de provoquer des craintes sur le développement des prépas privées. «*Attention à ce que l'on ne crée pas*

*la nécessité de faire une année zéro en amont pour avoir plus de chances de réussir*», souligne Yanis Merad, président de l'association des étudiants en médecine, membre de la FAGE. «*Nous serons très attentifs à la question. Mais l'objet de cette expérimentation est à l'inverse de permettre aux étudiants de progresser dans leur cursus, sans avoir à bachoter deux années de suite exactement sur la même chose, en redoublant, avec ensuite un sentiment d'échec extrêmement violent, et des années perdues*», précise la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, qui indique qu'un «*bilan global de tous les dispositifs*» sera effectué en 2018.

Dernier chantier d'ampleur au menu : l'avenir qui sera donné à l'examen classant national (ECN), qui intervient à l'issue de la sixième année de médecine pour déterminer la spécialité que rejoindront les futurs praticiens. Largement décrié, par les doyens de médecine et les étudiants, qui y voient une compétition bien éloignée des questions de compétences qui devraient être centrales pour décider de la carrière de chacun, il est jugé «*totale­ment insatisfaisant*» par la ministre de la santé. ■

C. ST.